

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 143 (1998)
Heft: 1

Artikel: La nouvelle législature et le dossier de la défense en France
Autor: Valéry, Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-345842>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La nouvelle législature et le dossier de la défense en France

Engagée tambour battant début 1996, la réforme de la défense a permis notamment d'entreprendre l'adaptation des forces armées à la prévention et à la résolution des crises susceptibles d'apparaître dans le monde, et touchant aux intérêts de la France. Cette mutation sera longue et difficile à mener à bien, mais ses objectifs sont clairement définis dans la loi de programmation militaire 1997-2002.

■ Gén Daniel Valéry¹

Pour autant, le dossier est loin d'être bouclé. Bien des aspects de la défense nationale ne sont pas encore traités. Son domaine ne peut en effet se limiter à la projection extérieure, le rôle des armées ne peut se réduire à celui d'un simple instrument de politique étrangère.

Une réforme au milieu du gué

La réforme engagée devait normalement trouver son prolongement à travers deux projets de loi sur le service national et sur les réserves. Le premier, qui propose un rendez-vous citoyen de cinq jours quasiment déconnecté de la défense, n'a guère convaincu et doit être repris puisqu'il a été rejeté par l'opposition devenue aujourd'hui majorité parlementaire. Le second, qui n'a pas su se fonder sur un concept clair du rôle des réserves dans la défense, n'en finit pas de voir le jour.

Ainsi, la réforme de la défense se trouve en panne au milieu du gué et ne pourra surmonter les difficultés et incohérences qui la paralySENT que si le dossier est repris avec le souci d'éviter les erreurs qui sont à l'origine de l'impasse actuelle.

La première erreur tient au refus d'appréhender le domaine de la défense dans sa globalité et dans une vision long terme. D'où l'cessive focalisation de la réflexion sur les conflits récents (Golfe, Bosnie...) et les menaces à court terme, avec comme conséquence la sous-estimation, voire le désintérêt affectant les menaces et risques pouvant s'exercer sur notre pays à moyen et long terme.

La seconde erreur majeure, d'ordre méthodologique, découle de la précédente. Le choix a été fait de tronçonner l'étude du problème de la défense et de ne s'intéresser initialement qu'aux aspects les plus immédiats – objets de la loi de programmation – qui ont servi de base à la définition du nou-

veau format des armées et auxquels a été consacrée la totalité des ressources financières prévues. Aussi, lorsque dans une deuxième phase on s'est intéressé aux autres aspects de la défense, au devenir du service national, aux réserves, l'absence de souplesse, tant dans le domaine des effectifs que dans celui des moyens financiers, a interdit une réflexion ouverte et constructive, à la hauteur des enjeux en cause.

Les questions à traiter

Les questions du dossier de la défense qui restent à traiter sont celles qui visent à placer notre pays en mesure de faire face aux risques et menaces qu'il peut connaître dans les vingt prochaines années et auxquelles les mesures prises jusqu'à ce jour n'apportent pas de réponses satisfaisantes.

Quatre thèmes majeurs méritent une attention particulière de nos responsables politiques : la capacité de reconstitution de forces, la sécurité et la défense du terri-

¹ Général d'armée (CR), ancien gouverneur militaire de Paris.

toire, le lien nation-défense et enfin la cohésion nationale.

1) La capacité de reconstitution de forces

Notre pays, qui a fait le choix de se doter d'une armée de format réduit adapté à une projection extérieure de volume limité, doit, si une menace d'une certaine importance vient à apparaître, pouvoir reconstituer le volume de forces lui permettant d'y faire face. Il disposera pour ce faire d'un délai de quelques années et devra alors pouvoir s'appuyer sur un dispositif de montée en puissance, maintenu en veille, donc peu coûteux mais dont le caractère opératoire devra être périodiquement contrôlé. Ce dispositif reposera sur l'entretien d'un certain volume de cadres de réserve techniquement formés pour constituer le moment venu l'ossature des unités à recréer, ainsi que sur des mesures conservatoires affectant l'industrie d'armement.

2) La sécurité et la défense du territoire

Ce thème particulièrement mal connu, objet de bien d'idées fausses et superficielles, doit faire l'objet d'une étude approfondie dans une réflexion interministérielle fondée sur des scénarios concrets. Il y a urgence, si l'on veut pas se trouver pris en flagrant délit d'improvisation.

En ce domaine, il est connu d'expérience qu'une situation intérieure d'une gravité exceptionnelle mobilise rapidement la totalité des

moyens normaux de sécurité et conduit à brève échéance à faire appel aux armées, qui doivent alors pouvoir mettre en œuvre des effectifs importants.

La faiblesse des moyens de l'armée professionnelle, susceptibles d'ailleurs d'être pour une part engagés en projection extérieure, conduit à prévoir un volume significatif de réservistes – cadres et militaires du rang. Ces personnels, qui ne nécessitent qu'une formation militaire de courte durée, constitueront pour l'essentiel des unités et états-majors convenablement répartis sur le territoire. Une partie d'entre eux, comportant préférentiellement des volontaires et formant une première réserve de disponibilité élevée, pourrait être rapidement utilisée en cas de situations graves inopinées, telles qu'une catastrophe nationale ou le brutal déclenchement d'une vague de terrorisme. L'autre partie, qui ne pourrait repasser sur le seul volontariat, ne serait requise que dans le cas d'un prolongement ou d'une aggravation de la situation.

3) Le lien nation-défense

Ce lien, fondamental, comporte un double aspect ; il est d'abord et surtout l'expression du principe républicain de l'implication de la nation dans sa défense et suppose donc la prise de conscience par chaque citoyen de son devoir de participer personnellement à la défense de la communauté nationale ; il détermine aussi la place des armées dans la

nation, place à redéfinir avec d'autant plus d'attention que le risque d'isolement de l'institution militaire ne peut que s'accentuer avec la professionnalisation ; il faut à tout prix éviter l'apparition d'un décalage entre les armées et le reste du pays.

Entretenue jusqu'à présent par le flux annuel de quelque 250 000 jeunes effectuant leur service national et par la formation, chaque année, d'environ 10 000 officiers et sous-officiers de réserve dont le rayonnement ultérieur contribue à développer l'esprit de défense au sein de la société civile, ce lien est à recréer par de nouveaux types de contacts à imaginer entre la jeunesse et l'institution militaire.

4) La cohésion nationale

A priori la fracture sociale n'est pas un problème concernant la défense ; à l'analyse elle apparaît comme une menace majeure pour notre pays. On peut dès lors se demander si les armées, qui ont obtenu dans la lutte contre l'exclusion des résultats tangibles avec le brassage et l'intégration sociale des appelés, les formations qualifiantes, le service militaire adapté, la lutte contre l'illettrisme, ne doivent pas demain encore prendre leur part de cette croisade nationale contre la fracture sociale ? Leur rôle doit-il se refermer sur leur spécificité qui est l'emploi de la force armée ou évoluer en corrélation avec les problèmes de la société et les nouveaux risques encourus par le pays ? Il faut à cet égard

reconnaître que le projet de loi sur le service national du précédent gouvernement avait pris en compte ce grave problème de la désagrégation de la cohésion sociale, même si les dispositifs préconisés apparaissaient peu réalistes.

La reprise du dossier

Il n'est certes pas question de remettre en cause la professionnalisation des forces de projection et la suppression du service militaire sous sa forme actuelle ni le montant global des ressources budgétaires prévues par la loi de programmation.

Mais on ne peut laisser sans réponse les aspects de la défense qui n'ont pu encore être traités et notamment les quatre thèmes évoqués ci-dessus.

La seconde phase de la réforme de la défense doit donc être entreprise avec une approche et des méthodes nouvelles.

Il importe en premier lieu de situer la réflexion à mener dans le cadre global de la défense en évitant un cloisonnement des problèmes. Les questions étroitement liées du devenir du service national et des réserves n'ont pas à être dissociées ; les conclusions des études à conduire devront être intégrées dans l'ensemble de la politique de défense et dans la loi de programmation qui en est la traduction.

L'organisation de la défense constituant un enjeu majeur de société, il est exclu de la traiter dans la précipitation et de s'en remettre à la solution « unique » élaborée par un comité restreint créé dans ce but.

La plus large ouverture s'impose tant dans la recherche des solutions que dans la concertation à organiser. Une commission du style de celle qui a préparé le *Livre blanc sur la défense* de 1994 pourrait ainsi prendre en charge l'instruction du dossier.

Les propositions qui seraient in fine présentées au pouvoir politique devraient être assurées de leur faisabilité et montrer à la fois ce qu'elles apportent à la défense du pays et les charges qu'elles induisent. Le bilan coût-avantage sera à confronter à ceux des options déjà retenues et dont le financement est prévu dans la loi de programmation. Il appartiendra alors au pouvoir politique de choisir le meilleur équilibre entre les différents points d'application de l'effort de défense.

Les voies à explorer pour mener à son terme la réforme de la défense sont diverses et peuvent exploiter les possibilités offertes sur différents registres, notamment :

- la durée du « rendez-vous citoyen » qui peut aller d'une journée à plusieurs semaines ;

- l'équilibre entre le caractère d'obligation et le volontariat ;
- le développement des préparations militaires ;
- l'organisation des moyens qui peut s'inspirer d'un concept du type garde nationale ;
- éventuellement les formules de stages d'insertion au profit des jeunes en difficultés ;
- le degré d'implication de l'armée professionnelle dans les nouvelles missions.

Ces orientations, approfondies en fonction du poids relatif que le pouvoir politique accordera notamment à chacun des objectifs évoqués ci-dessus – capacité de reconstitution de forces, défense du territoire, lien nation-défense, lutte contre la fracture sociale – permettront de résoudre les problèmes du devenir du service national et de l'organisation des réserves de façon pertinente et réaliste, en recourant, si besoin est, à une expérimentation qu'autorise la période d'extinction progressive de la forme actuelle du service national. Quelle qu'elle soit, la solution retenue demandera des effectifs et des crédits.

Pour ce qui concerne les effectifs, les cadres militaires d'active ont l'expérience de la double mission de préparation opérationnelle et de formation des jeunes. Leur investissement dans la formation des réserves et le développement de l'esprit de défense dans la nation constitue une composante traditionnelle et enrichissante de

leur vocation. La charge supplémentaire que représentera pour eux l'encadrement du « rendez-vous citoyen » et des préparations militaires pourra se trouver sensiblement allégée par le recours aux cadres de réserve.

Pour ce qui concerne les crédits, les dispositions qui restent à prendre pour compléter la réforme sont d'un

coût relatif limité représentant quelques pour cent des crédits prévus annuellement pour la défense. Cette charge financière semble pouvoir être prise dans l'enveloppe du budget des armées sans remise en cause profonde des objectifs d'équipement de la loi de programmation.

Dans l'adaptation de la politique de défense aux défis

des vingt prochaines années, une première étape, la plus urgente, a été franchie. Elle devrait, dans les mois à venir, être prolongée et complétée par les décisions évitant à notre pays d'être pris au dépourvu face à des situations qu'il n'aurait pas eu la sagesse d'envisager.

D. V.

COURRIER DES LECTEURS

L'influence du cinéma

Le cinéma est actuellement l'outil le plus précieux de la propagande. Les Etats-Unis l'utilisent magistralement pour contrôler leur opinion et, plus largement, celle du monde, tout en dégageant d'immenses profits. Après l'échec du Viêt-Nam, les Etats-Unis ont adopté dans les années 1970 un profil bas dans les relations internationales. La conséquence en fut la poussée communiste en Asie, en Afrique et en Amérique latine. Parallèlement, le cinéma US distillait l'image de l'anti-héros, magnifiquement interprété par Robert Redford. Un cinéma amer, critique, sans élan...

Avec l'arrivée en 1980 d'un petit acteur de série B à la présidence des Etats-Unis, tout a changé. Ronald Reagan fut un grand président, le vainqueur de la guerre froide. « America come back again ». Tant au cinéma que dans les relations internationales, les Etats-Unis ont adopté une attitude plus virile. Le cinéma complétant le jeu diplomatique, la politique de réarmement se trouvait justifiée. A la suite des *Rambo*, toute une série de films sur le Viêt-Nam sont apparus. Les « bons » redevenaient les soldats américains trahis par une opinion odieusement abusée. Désormais, après deux décennies de films d'action où les héros sont des vétérans du Viêt-Nam ou des anciens des forces spéciales, l'opinion est sûre de sa force et de son bon droit.

L'armée US en a bénéficié. Au lendemain du Viêt-Nam, avec la suppression de la conscription en 1972, l'US Army n'arrivait plus à recruter. Les films héroïques des années 1980 et 90 ont renversé la tendance. (...) La guerre du Golfe est la première victoire remportée militairement par le cinéma US. L'opinion marchait avec son armée. Parallèlement, l'influence délétère de journaux télévisés avides de scandales était contenue.

Plus inquiétant pour les vieilles nations d'Europe est l'impact d'un film comme *Braveheart*, illustrant la vie du héros national écossais William Wallace. Du sentiment de fierté nationale exacerbé par ce film brillant est né un Parlement écossais (...). L'opinion anglaise, sous le tir de films accusateurs, est amenée à baisser le front, culpabilisée par les atrocités commises par ses ancêtres contre les Ecossais au Moyen Age, contre les Irlandais en ce siècle (cf. Le film *Michael Collins*).

D'un point de vue helvétique, le film sur le général Guisan était bien réalisé, intellectuellement honnête. Néanmoins, il n'avait pas ce côté grand spectacle, épopee qui prend les foules aux tripes. (...)

Philippe Richardot